



Beaulac-Garthby, le 29 mai 2018

Avis préventif PÉNURIE D'EAU

La municipalité continue d'éprouver des problèmes au niveau de l'approvisionnement du puit et le problème est tel que nous avons dû procéder à l'achat de citernes d'eau provenant de l'extérieur. Il est très important de respecter la restriction d'eau afin d'éviter des frais supplémentaires pour les usagers du réseau.

Donc, vous comprendrez que nous devons réitérer notre avis public interdisant pour une période indéterminée, l'utilisation de l'eau potable pour le lavage des véhicules ou d'utiliser de l'eau à l'extérieur, peu importe la raison.

Présence de manganèse dans le réseau d'aqueduc :

De plus, il est possible que nous devions puiser dans le puit 2 et il contient davantage de manganèse alors, il est fort probable que votre eau soit brune par moment. Le manganèse n'affecte aucunement la consommation de l'eau mais peut laisser des traces lors du nettoyage des vêtements plus pâles.

Nous souhaitons votre collaboration afin de respecter le présent avis et d'utiliser l'eau seulement pour les besoins essentiels tels que s'abreuver, l'alimentation, la toilette et le bain.

Les employés municipaux porteront une attention particulière afin qu'on respecte le présent avis et dans le cas d'infraction, les contrevenants pourraient recevoir une amende de 100\$ à 300\$ pour une première infraction. Une amende de 300\$ à 500\$ pour une première récidive ou de 500\$ à 1 000\$ pour toute récidive additionnelle.

De plus, soyez assuré que toutes les mesures sont prises afin de vérifier la source du problème. Avec l'aide de géologues, des travaux de réhabilitation des puits ont été faits mais les résultats escomptés ne sont pas encore visibles. Différentes alternatives sont présentement à l'étude.

**Aussitôt que nous pourrons lever cet avis,
nous vous informerons par un avis écrit.**

Nous vous remercions de votre collaboration.

Marquis Poulin
Inspecteur de voirie